



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 octobre 2000 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
Gaétan Lacombe

R 191-2000

Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 18 septembre 2000

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 5 et du 18 septembre 2000 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 192-2000

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les comptes du mois au montant de 717 797.04 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

193-2000

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 septembre 2000.

R 194-2000

Formation sur le traitement des fissures

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'autoriser Christian Gravel à assister à une journée de formation sur le traitement des fissures, organisée par l'Association Québécoise du Transport et des Routes, le 25 octobre 2000, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 195-2000

Droit de passage au Club Auto-Neige Joliette Inc.

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande du Club Auto-Neige Joliette Inc. relativement à l'autorisation de droit de passage pour motoneige sur notre territoire;



No de résolution
ou annotation

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'accorder un droit de passage aux endroits suivants:

1. Sur le chemin Saint-Jacques, près de la limite de Saint-Paul, au milieu de la terre de monsieur Raymond Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres;
2. Du champ, face à Ébénisterie Durand, sur le chemin Rivière-Rouge, croisant le chemin Saint-Michel au panneau "arrêt" et jusqu'après la voie ferrée.

ADOPTÉ

R 196-2000

Demande au ministère des Transports d'installer des glissières de sécurité sur le chemin Archambault

Attendu que le ministère des Transports a fait une réfection complète du chemin Archambault;

Attendu que nous considérons certains endroits comme étant dangereux et qu'il y aurait lieu d'y installer des glissières de sécurité;

Attendu que pour un de ces endroits, il nous apparaît urgent de corriger la situation par la pose de glissières de sécurité;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu que demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin qu'ils installent, le plus rapidement possible des glissières de sécurité sur le chemin Archambault entre les numéros civiques 830 et 840.

ADOPTÉ

R 197-2000

Demande d'autorisation à la CPTAQ de la compagnie 9011-1246 Québec Inc. et de la compagnie 2538-8430 Québec Inc.

Attendu que la compagnie 9011-1246 Québec Inc. et la compagnie 2538-8430 Québec Inc. font une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de vendre une partie des lots P-760, P-761, 762, P-763 et P-764 du cadastre de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan, d'une superficie d'environ 30 arpents, à monsieur Garry Turenne, producteur agricole;

Attendu que ces lots sont situés en zone verte;



No de résolution
ou annotation

Attendu que l'intention des compagnies précitées est de vendre la partie de la terre ayant peu de potentiel pour les grandes cultures compte tenu de l'emplacement des bâtiments agricoles existants et de la piste de course de chevaux existante et que le propriétaire en titre conserverait le reste de la terre plus viable à l'agriculture;

Attendu que ces terrains morcelés resteront à l'agriculture, malgré la demande pour les utiliser à des fins autres que l'agriculture;

Attendu qu'en dehors de la zone agricole, aucun espace approprié n'est disponible pour un projet semblable compte tenu du caractère agricole de celui-ci;

Attendu que le demandeur doit produire une demande d'autorisation à la CPTAQ et que cette demande doit être appuyée par la municipalité si le projet est conforme;

Attendu que le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Que la municipalité de Crabtree appui la demande de la compagnie 9011-1246 Québec Inc. et de la compagnie 2538-8430 Québec Inc. auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation pour procéder à l'aliénation, au lotissement et à l'utilisation autre que l'agriculture d'une partie des lots P-760, P-761, 762, P-763 et P-764, sur une superficie d'environ 30 arpents.

ADOPTÉ

R 198-2000

Règlement 2000-059 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu que le règlement numéro 2000-059 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, soit adopté.

ADOPTÉ

LE TEXTE INTÉGRAL DU RÈGLEMENT 2000-059 EST INSÉRÉ AU LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

R 199-2000

Mandat à Me Gagnon de Dunton Rainville, senc

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que la municipalité mandate ses procureurs Dunton Rainville senc. pour prendre les dispositions légales utiles afin de procéder à l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur différents immeubles en regard de la station de traitement d'eau potable, avec pouvoirs de faire toutes les démarches qu'ils jugent appropriées pour donner plein et entier effet à la présente résolution, incluant le pouvoir de retenir les services d'un arpenteur-géomètre.

ADOPTÉ

R 200-2000

Colloque Régional de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu d'autoriser Gaétan Riopel-Savignac à assister au Colloque régional de la CARA le 21 octobre prochain et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 201-2000

Engagement d'un pompier/instructeur

Attendu que Sébastien Toustou, directeur du service incendie par intérim, nous recommande de faire l'embauche d'un pompier/instructeur afin qu'il dispense des cours pour l'obtention du diplôme de niveau 1 à nos pompiers volontaires;

Attendu que monsieur Stéphane Lachapelle possède les qualifications requises et qu'il a déposé une offre de services à titre de pompier/instructeur;

Attendu le nombre restreint de pompiers qui compose notre service incendie suite à des démissions récentes;

Attendu les avantages importants d'avoir un pompier/instructeur au sein de notre brigade de pompiers;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu d'engager monsieur Stéphane Lachapelle à titre de pompier/instructeur aux conditions suivantes:

1. À titre de pompier/instructeur, il recevra un taux horaire de 25\$ l'heure;



No de résolution
ou annotation

2. À titre de pompier à temps partiel, il recevra le taux horaire d'un pompier fixé à l'entente entre la municipalité et ses pompiers à temps partiel.

ADOPTÉ

R 202-2000

Participation au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser le maire à assister au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne le 12 novembre prochain afin d'y déposer une couronne individuelle au montant de 50 \$.

ADOPTÉ

R 203-2000

Refinancement d'emprunt

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 176 800 \$ par billets en vertu des règlements numéros 94-251 et 95-257, au prix de 98,371 \$ et échéant en série 5 ans comme suit:

8 300 \$	5,50 %	10 octobre 2001
8 900 \$	5,50 %	10 octobre 2002
9 400 \$	5,75 %	10 octobre 2003
10 000 \$	5,80 %	10 octobre 2004
140 200 \$	6,00%	10 octobre 2005

Coût moyen réel: 6,38802 %

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

R 204-2000

Refinancement d'emprunt

Attendu que la municipalité de Crabtree se propose d'emprunter par billets un montant total de 176 800 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement 94-251	169 400 \$
Règlement 95-257	7 400 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;



No de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets seront datés du 10 octobre 2000;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.	8 300 \$
2.	8 900 \$
3.	9 400 \$
4.	10 000 \$
5.	10 700 \$
	129 500 \$ à refinancer

Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 10 octobre 2000), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévue pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement 94-251, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

205-2000

Pro-maire

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que monsieur Jean Brousseau agisse à titre de pro-maire pour le prochain trois (3) mois.

ADOPTÉ

R 206-2000

Adhésion à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2000-2001

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2000-2001 au coût de 150 \$ (taxes en sus); d'ajouter à notre adhésion deux (2) forfaits de 10 dîners chacun à 160 \$ chacun (taxes en sus).



No de résolution
ou annotation

Que monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de commerce du Grand Joliette.

ADOPTÉ

R 207-2000

Changement de responsabilités de l'inspecteur municipal

Attendu que la municipalité adoptait le 10 janvier 2000, la résolution R 009-2000 relativement au changement de responsabilités et de salaire de l'inspecteur municipal;

Attendu que ladite résolution R 009-2000 prévoyait une période d'essai pour approbation, allant du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2000;

Attendu que ladite période d'essai est terminée et qu'il y a lieu d'entériner la recommandation du directeur général, Raymond Gauthier, à l'effet de confirmer l'inspecteur municipal dans ses nouvelles responsabilités puisqu'il s'est bien intégré au cadre de gestion de notre municipalité et que son travail est appliqué et professionnel;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu de confirmer à Christian Gravel que la période d'essai prévue à la résolution R 009-2000 est terminée et qu'il peut à compter du 1^{er} octobre 2000, considérer ses nouvelles responsabilités comme permanentes et bénéficier du salaire prévu à ladite résolution.

ADOPTÉ

R 208-2000

Aménagement de l'entrée arrière au Centre administratif

Attendu que la municipalité a adopté la résolution R 149-2000 par laquelle elle autorise des travaux d'aménagement du sous-sol du centre administratif pour y localiser la salle du Conseil;

Attendu qu'il y a lieu de réaménager l'entrée arrière du centre administratif et que les sommes autorisées par la résolution R 149-2000 ne sont pas suffisantes;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu d'autoriser un montant supplémentaire pour l'achat d'une porte pour l'entrée arrière du centre administratif, de la compagnie Les Fenêtres Vimat Enrg. au prix de 4 300 \$ (taxes en sus);



No de résolution
ou annotation

Que la somme nécessaire à la réalisation de cette dépense soit puisée à même le surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉ

R 209-2000

Travaux supplémentaires au règlement d'emprunt 2000-054 (projet Val-Ouareau)

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'autoriser les travaux supplémentaires suivants au règlement 2000-054 relatif au projet Val-Ouareau:

- 1 raccordement d'un puisard existant 250 \$
- 2 vannes d'aqueduc complète 150 mm 1 400 \$
- Égout pluvial et voirie (partie de la 2^e avenue, située entre la 19^{ième} rue et la future 21^{ième} rue) 31 002 \$

**Total des travaux supplémentaires 32 652 \$
(taxes en sus)**

ADOPTÉ

R 210-2000

Adoption du budget 2001 de l'Office municipal d'habitation

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que le budget 2001 de l'Office municipal d'habitation de Crabtree soit adopté tel que présenté, à savoir:

Revenus 47 461. \$
Dépenses 86 184. \$

Déficit: 38 723. \$

Quote-part de la municipalité: 3 872 \$

ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au 16 octobre 2000 à 20:00 heures.

L'assemblée est levée à 21:08 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec-trés